



Abattement pour enfant handicapée

Par **clall**, le **25/04/2024** à **17:19**

Bonjour,rnrnCela concerne mon enfant handicapé qui, après trois chirurgies, ne peut travailler qu'à 50% (maximum imposé par le médecin du travail).rnrnJ'ai une donation qu'il m'est possible de lui accorder (celle permise tous les 15 ans) en 2026. On m'a prévenu qu'un montant supplémentaire à cette donation est prévu du fait de son handicap, les textes sur le net ne sont pas très clairs .rnrnPouvez vous m'informer sur ce point et le montant totla permis : donation normal tous les 15 ans + supplément du fait de son handicap.rnrnEst ce valable pour les deux parents ? Et si un des parents lui-même un statut handicapé ?rnrnMerci par avancernrnCordialement

Par **yapasdequoi**, le **25/04/2024** à **21:12**

Bonjour,rnrnLes abattements sont expliqués ici :rnrn<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/combien-puis-je-donner-une-personne-handicapee-sans-quelle-ait-payer-de-droit>rnrnLes montants indiqués sont pour chaque parent, soit un total maximum de 582 380.rnrnVérifiez auprès du centre des impôts que votre enfant rempli bien les conditions pour en bénéficier.rnrnNB: le statut du parent ne change rien.